

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Achuesic-

Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier-

Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-

Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Jérôme Normand

Arrondissement d'Achuesic-

Cartierville

Le 17 février 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE247231078

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Lachine, du Sud-Ouest, d'Outremont et de Ville-Marie - Dépense totale de 6 097 690,51 \$ (contrat: 5 407 475,46 \$ + contingences: 540 747,55 \$ + incidences: 149 467,50 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 519602 (3 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE247231078

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Lachine, du Sud-Ouest, d'Outremont et de Ville-Marie - Dépense totale de 6 097 690,51 \$ (contrat: 5 407 475,46 \$ + contingences: 540 747,55 \$ + incidences: 149 467,50 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 519602 (3 soumissionnaires)

À sa séance du 29 janvier 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :
 - écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 5 février 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont expliqué que la Direction de la gestion des actifs du Service de l'eau souhaite réaliser des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb. Compte tenu de l'ampleur des travaux à effectuer, ce vaste projet a été divisé en quatre contrats afin d'encourager la concurrence. Le présent contrat prévoit le remplacement de 316 branchements d'eau en plomb dans les arrondissements de Lachine, du Sud-Ouest, d'Outremont et de Ville-Marie.

L'appel d'offres a été publié du 18 novembre au 19 décembre 2024. Parmi les quatre preneurs du cahier des charges, trois ont déposé une soumission. Sanexen Services Environnementaux inc. a présenté le prix le plus bas, avec un écart de (-20,47 %) avec l'estimation. Par ailleurs, le prix déposé par les trois entrepreneurs se situait nettement en deçà de l'estimation préparée à l'interne. Selon l'analyse des professionnels de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC), la différence réside principalement dans trois articles du bordereau, soit : la réfection de coupe pour la chaussée mixte avec trafic lourd; la réfection de coupe pour la chaussée souple avec trafic lourd; et le trottoir monolithique en béton. Des vérifications plus poussées ont été entreprises afin de mieux comprendre pourquoi les prix ne reflètent pas la valeur des travaux. Une rencontre a eu lieu avec l'équipe de réalisation des travaux pour valider les hypothèses d'estimation, ce qui a permis d'ajuster légèrement à la baisse certains items. Il était important de faire cet exercice puisqu'il s'agit du premier appel d'offres de la saison sur quatre à paraître. Les écarts risquent donc d'être plus faibles pour les trois appels d'offres à venir.

Les responsables ont conclu en indiquant que ces écarts sont attribuables à la forte concurrence et ont recommandé de poursuivre le processus d'octroi avec l'adjudicataire.

À l'issue de la présentation, la Commission a demandé des clarifications au sujet des écarts. Les responsables ont précisé que les entrepreneurs ont participé, dans les années passées, au programme de remplacement des branchements d'eau. Ils connaissent donc bien la nature des travaux et les risques.

Conclusion

Au terme des travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la conception des travaux pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE247231078 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.